



1936-2016 : les 80 ans des congés payés

publié le 02/08/2016 - mis à jour le 08/08/2016

Descriptif :

Dossier complet sur le portail de l'Économie et des Finances

Les 80 ans des congés payés

La reconnaissance d'une mesure emblématique

La loi du 20 juin 1936 instaurant deux semaines de congés payés a désormais 80 ans. Elle a représenté une avancée sociale considérable pour des millions de familles qui ont pu, pour la première fois, découvrir les joies des vacances. Elle a été la première étape de l'allongement progressif des congés payés, aujourd'hui de cinq semaines pour les salariés.

Le défi majeur est désormais de permettre à chacun d'avoir accès aux vacances. Elles ne doivent pas être un privilège mais un même droit pour tous.

[Le label « 80 ans des congés payés » : une initiative aux côtés des acteurs](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.